



A/S Certificat de Nationalité Française

Par **hugues200**, le **28/02/2019** à **16:16**

Bonjour à vous, rnJ'avais saisi par écrit le Greffier en Chef du Service de la nationalité des français nés et établis hors de France pour réclamer le CNF par filiation paternelle. Quelques mois après, le consulat de France du BENIN m'adresse une convocation pour affaire me concernant.rnrnAu consulat de France de Cotonou, l'objectif de cette rencontre était la vérification de mon identité et la transmission de l'accusé de réception par la cour d'appel de Paris (cabinet 18) de mon dossier.dans ce contenu du courrier,ils ont attribué un numéro a mon dossier.il y est mentionné des numéros de telephone que je pourrai appelé pour suivre l'évolution du dossier qui pourrait aller jusqu'à 36 mois pour le traitement. Ceci se passait en Aout 2018.A quoi dois je m'attendre maintenant? Quand puis je les relancer pour connaitre l'évolution de mon dossier? Pensez vous que si j'étais sur place (si je demandais un visa pour aller en France) les choses s'accélèreront pour moi?rnrnMerci de me conseiller.

Par **morobar**, le **28/02/2019** à **18:06**

Bonjour,rn[citation].il y est mentionné des numéros de telephone que je pourrai appelé pour suivre l'évolution du dossier qui pourrait aller jusqu'à 36 mois pour le traitement.
[/citation]rnQuels sont les mots que vous ne comprenez pas dans cette notification ?rnJe comprends que votre qualité de français n'est pas reconnu puisque vous évoquez le besoin d'un visa.rnInutile de faire le déplacement, la cour d'appel ce n'est pas une épicerie avec des heures d'ouverture.rnAlors mieux vaut téléphoner, par exemple une fois par mois.

Par **hugues200**, le **01/03/2019** à **09:58**

Merci a vous. Mais téléphoner une fois par mois? Je pense que c'est trop. Portez vous bien